

***Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement
et de structures de capital, R-4156-2021***

**RÉPONSE À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^o 1 D'OPTION CONSOMMATEURS (OC) À ÉNERGIR,
GAZIFÈRE ET INTRAGAZ**

**DEMANDE CONJOINTE RELATIVE À LA FIXATION DE TAUX DE RENDEMENT ET DE STRUCTURES
DE CAPITAL**

R-4156-2021

**ÉTUDE PORTANT SUR LES RISQUES D'AFFAIRES DES GAZIÈRES AU QUÉBEC, HORIZON 2021-
2030**

1. Référence : **i) Pièce B-0028, page 4, lignes 22 à 27**

Préambule :

«Ainsi, Aviseo Conseil a identifié cinq risques d'affaires qui sont d'intérêt pour les trois gazières :

- 1. les politiques publiques et environnementales*
- 2. la composition de la clientèle*
- 3. le contexte énergétique québécois*
- 4. la taille de l'entreprise et*
- 5. les partenaires d'affaires».*

Demande :

- 1.1 Veuillez indiquer pourquoi Aviseo n'a pas considéré les risques associés aux coûts d'approvisionnement (transport par pipeline, entreposage et achat de molécule) dans son analyse des risques d'affaires pour Énergir et Gazifère.

Réponse :

Le mandat d'Aviseo consistait à comparer l'évolution de certains risques d'affaires entre les décennies 2010-2020 et 2020-2030. Les aspects relatifs aux coûts d'approvisionnement du gaz naturel dépassent le cadre du mandat d'Aviseo.

***Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement
et de structures de capital, R-4156-2021***

2. Référence : i) **Pièce B-0028, page 5, lignes 2 à 5**

Préambule :

« Gazifère est une société de distribution de gaz naturel, filiale d'Enbridge Inc, desservant la ville de Gatineau et la municipalité de Chelsea, en Outaouais. Desservant quelque 43 500 clients résidentiels, commerciaux, institutionnels et industriels, l'entreprise exploite environ 1 000 km de réseau gazier. » (notre souligné)

Demande :

2.1 Veuillez indiquer si les activités réglementées de Gazifère, telles que l'achat du transport par pipeline et de capacité d'entreposage, sont liées à celle d'Enbridge qui distribue le gaz naturel dans la région d'Ottawa.

Réponse :

Gazifère obtient tous ses services d'approvisionnement gazier, à l'exception du gaz naturel renouvelable (GNR), d'Enbridge par le biais du tarif 200 :

- Fourniture du gaz naturel incluant le gaz de compression
- Transport sur TCPL
- Équilibrage de la charge

2.2 Veuillez fournir le nombre de clients d'Enbridge dans la région d'Ottawa.

Réponse :

Gazifère estime que la question n'est pas pertinente aux fins du présent dossier qui prévoit la détermination d'un taux de rendement et d'une structure en capital selon le principe d'isolement¹.

¹ [D-2010-147.pdf \(regie-energie.gc.ca\)](#).

***Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement
et de structures de capital, R-4156-2021***

3. Référence : i) **Pièce B-0028, page 6, lignes 20 à 23**

Préambule :

« De plus, depuis 2015, le SPEDE s’applique aussi aux distributeurs de combustibles qui sont désormais dans l’obligation de couvrir leurs émissions par l’achat de permis d’émission. L’évolution potentielle du prix minimal annuel conjoint pourrait passer de 17,71\$US en 2021 à 32,57\$US en 2030, soit une augmentation d’environ 84%.» (notre souligné)

Demande :

3.1 Veuillez fournir, avec les données les plus récentes, l’estimation d’AVISEO du prix annuel conjoint du SPEDE pour les années 2021 à 2030.

Réponse :

Aviso n’a pas réalisé d’estimation propre du prix annuel futur du SPEDE. Le rapport, en page 6, s’appuie sur une référence du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques du Québec quant à l’estimation du prix de vente.

4. Référence : i) **Pièce B-0028, page 8, lignes 11 à 13**
 ii) **https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=nouvelles_annonces/communiqués/communiqué_2015&id=-454514010**

Préambule :

« De son côté, la Ville de Gatineau adoptera cet automne un Plan climat qui détaillera les initiatives qu’elle entend mettre en œuvre pour réduire les gaz à effet de serre et s’adapter aux changements climatiques».

Demande :

4.1 Veuillez indiquer si l’adoption de la phase 1 du plan climat le 5 octobre 2021 (voir la référence ii)) modifie l’analyse d’Aviso concernant le risque d’affaire de Gazifère. Le cas échéant, veuillez détailler ces changements.

***Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement
et de structures de capital, R-4156-2021***

Réponse :

Aviso comprend que le Plan climat rendu public par la Ville de Gatineau considère comme « des occasions majeures [...] de maximiser l'utilisation de l'hydroélectricité comme source d'énergie en remplacement des combustibles fossiles. » (page 56). Les enjeux soulevés par la Ville et la possibilité de recourir au gaz naturel renouvelable sont en cohérence avec les constats du rapport d'Aviso.

5. Référence : **i) Pièce B-0028, page 9, lignes 13 à 16**

Préambule :

« Dans le même ordre d'idées, une étude canadienne conclut que les politiques de réduction des gaz à effet de serre uniquement axées autour de l'électrification sont plus coûteuses par tonne de CO2 (289\$/tonne de CO2) comparativement aux politiques qui misent sur la combinaison d'électrification et le gaz naturel (129\$/tonne de CO2).»

Demande :

5.1 Veuillez confirmer que l'estimation de 129\$/tonne de CO2 mentionné à la référence i) provient d'une étude canadienne.

Réponse :

Tel que présenté en (i), la référence est la *Canadian Gas Association*. À la bibliographie en page 41, l'étude est citée : *Implications of Policy-Driven Electrification in Canada*.

5.2 Veuillez indiquer si Aviso considère la valeur de 129\$/tonne de CO2 comme un indicateur réaliste de la valeur de la réduction des gaz à effet de serre résultant de mesures basées sur une combinaison d'électrification et de gaz naturel au Québec. Le cas échéant, veuillez justifier votre réponse en fournissant les hypothèses retenues par Aviso. Si toutefois, Aviso considère que cette valeur n'est pas représentative de la réalité québécoise, veuillez indiquer quelle serait la bonne valeur pour le Québec.

***Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement
et de structures de capital, R-4156-2021***

Réponse :

Tel que présenté dans le rapport d'Aviseo (i), l'estimation de 129\$/tonne de CO2 s'appuie sur une étude réalisée pour le compte de la *Canadian Gas Association*. La réalisation de telles estimations dépasse le cadre du mandat d'Aviseo.

6. Référence : i) **Pièce B-0028, page 14, lignes 6 à 7**

Préambule :

« La reprise attendue par le gouvernement du Québec prévoit le retour à une croissance du PIB nominal d'un peu plus de 3% dès 2023-2024, et ce, après une période de croissance plus accrue en 2021-2022. »

Demande :

6.1 Veuillez indiquer quelle est l'estimation d'Aviseo de la croissance du PIB nominal du Québec pour la période 2023-2024.

Réponse :

Le mandat d'Aviseo consistait à comparer l'évolution de certains risques d'affaires entre les décennies 2010-2020 et 2020-2030. L'établissement de prévisions de croissance économique dépasse le cadre du mandat d'Aviseo. C'est pourquoi nous avons eu recours aux prévisions du gouvernement du Québec les plus récentes au moment de la rédaction du rapport.

***Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement
et de structures de capital, R-4156-2021***

7. Référence : i) Pièce B-0028, page 21, lignes 2 à 7
 ii) <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220216/dq220216a-fra.htm>

Préambule :

« Au Québec, l'électricité continue d'être le principal concurrent au gaz naturel, notamment en raison de son faible coût et de la prévisibilité de ses tarifs. Cette stabilité devrait être d'autant plus prévisible que les augmentations des tarifs d'électricité sont désormais fixées en fonction de la croissance du niveau des prix, mesuré par l'indice des prix à la consommation, en vertu de la Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité adoptée par le gouvernement du Québec en 2019. Bref, la variance annuelle des prix de l'électricité a été plus faible que celle du gaz naturel et il est attendu qu'il en demeure ainsi au cours des prochaines années. » (notre souligné)

Demande :

7.1 Compte tenu des récents indicateurs d'inflation observés (référence ii)) depuis quelques mois, veuillez indiquer si Aviseo maintient son affirmation à l'effet le coût de l'électricité demeure prévisible et stable. Veuillez justifier votre réponse.

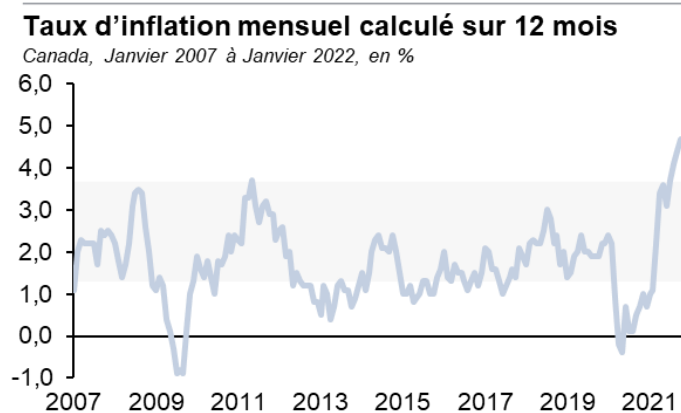
Réponse :

Au cours de la dernière décennie, la croissance des prix au Canada est demeurée relativement stable et prévisible. Entre 2007 et 2020, le taux d'inflation annuel moyen au pays a avoisiné 1,65 %, c'est-à-dire à l'intérieur de la fourchette cible de la Banque du Canada qui est de 1 % à 3 %.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la situation a changé. Initialement frappé par une forte diminution durant la première vague en 2020, le Canada a enregistré une hausse progressive du niveau des prix en 2021. Le taux d'inflation annuel moyen au Canada pour l'année 2021 a ainsi atteint 3,4 %, soit son plus haut niveau depuis 1991.

***Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement
et de structures de capital, R-4156-2021***

Il importe de rappeler que l'inflation s'explique en partie par le rattrapage du niveau des prix. De fait, durant la deuxième moitié de l'année 2020, les prix étaient en baisse au Canada à la suite de la mise sur pause de l'économie. Ainsi, lorsque comparée sur une base annuelle, une partie de la hausse observée entre 2021 et 2020 est attribuable au rattrapage du niveau des prix ainsi qu'à la reprise de l'activité économique dans plusieurs secteurs.



Les autres facteurs explicatifs reposent principalement sur une conjoncture unique. La réouverture de l'économie a fortement stimulé la demande, la structure de la demande a changé en raison des restrictions, l'offre de biens et services a été contrainte, et les enjeux d'approvisionnement créent des pressions sur les prix. Au Québec, la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs économiques s'ajoute à une dynamique inflationniste.

Aviseo estime toutefois que cette situation est temporaire et que la Banque du Canada fera les ajustements nécessaires. Ainsi, l'inflation devrait revenir à la cible visée par la Banque du Canada, c'est-à-dire entre 1% et 3%. On peut ajouter que le prix du gaz naturel a également subi des pressions à la hausse au cours des derniers mois. Ainsi, Aviseo est toujours d'avis que sur le long terme, l'électricité québécoise offre une forte stabilité quant à son prix.

***Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement
et de structures de capital, R-4156-2021***

8. Référence : i) Pièce B-0028, page 22, lignes 30 à 36

Préambule :

«En effet, la conversion partielle du gaz naturel vers l'électricité réduira les GES, mais l'utilisation du gaz naturel pour amoindrir l'accroissement de la pointe énergétique contribuera à maximiser les impacts économiques et réduire les coûts pour les clients⁹⁷. Cela pourrait cependant complexifier la gestion du réseau pour Énergir. Une meilleure gestion de la demande énergétique de pointe relativement aux bâtiments pourrait réduire l'impact d'une demande d'électricité augmentée attribuable à l'électrification des véhicules légers. Cette possible complémentarité entre le gaz naturel et l'électricité dans l'amélioration de l'efficacité énergétique du Québec est une opportunité pour Énergir à l'horizon 2030.» (notre souligné)

Demande :

8.1 Veuillez expliquer en quoi la conversion partielle du gaz naturel vers l'électricité constitue une opportunité pour Énergir puisque cette initiative aura pour effet de réduire significativement les volumes de vente d'Énergir.

Réponse :

Ce scénario se compare à une pure conversion du gaz naturel vers l'électricité sans gestion de la pointe. Un tel scénario résulterait en une diminution plus importante de la demande de gaz naturel.

9. Référence : i) Pièce B-0028, page 24 et 25, lignes 23 à 2

Préambule :

«Par exemple, un hôpital pour lequel la facture de gaz naturel s'élèverait à 335 000\$ payerait 722 000\$ pour le gaz naturel renouvelable, ce qui réduit considérablement l'avantage compétitif par rapport à l'hydro-électricité (768 000\$)¹.» (notre souligné)

***Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement
et de structures de capital, R-4156-2021***

Demande :

9.1 Veuillez indiquer pourquoi Aviseo a utilisé le terme hydro-électricité et non électricité.

Réponse :

Il n'y a aucune raison particulière. Dans le contexte québécois, il s'agit de termes quasi équivalents.